

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 janvier 2026

---

GARANTIR LA GRATUITÉ DES PARKINGS DES HÔPITAUX PUBLICS POUR LES PATIENTS, LES VISITEURS ET LES PERSONNELS SUR LEUR TEMPS DE TRAVAIL - (N° 2362)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 21

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Hablot

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« consacrés »

le mot :

« réservés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.